

Nombres de délégués -
Afférents au Conseil : 50
En exercice : 50
Présents : 39
Pouvoirs : 6
Qui ont pris part
à la délibération : 45
Votes exprimés :
POUR : 44
CONTRE : 0
Abstentions : 1
Date de la convocation :
30 juin 2026
Date d'affichage :
30 juin 2026

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'YONNE

DELIBERATION
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE
de la **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SEREIN**

L'an deux mille vingt-six, le six juillet, à dix-huit heures trente minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle annexe du gymnase de L'ISLE SUR SEREIN, sous la présidence de Madame Sandra PICART, Présidente.

Présents : Philippe TRESPALLE – Valérie DUNY – Valéry GUICHARD – Philippe DESCHAUMES – Béatrice BOISE – Alain BORDE – Florian FRAYER, absent excusé représenté par Jean-Pierre PESCHER – Jane FFRENCH, absente excusée représentée par Patrick JACQUET – Hervé PASCAULT, absent excusé représenté par Jérôme PASCAULT – Jacqueline DE DEMO – Jean-Louis GROGUENIN – Marie-Laure GRIMARD – Stéphane DOREY – Magali SAUCOURT – Stéphane MOREL – Pascal MOTTOT – Christophe GENTIL – Constance MITENNE – Sandra PICART – Fabien CHATENET – Jean-Michel SABAN – Jessica VASSEUR – Bertrand LEBLANC – Claudine MANIGAULT – Jean-Pierre REYNAUD – Marcel GEORGES – Nathalie LABOSSE – Michel BARDET – Monique LAVIEU – Arnaud ROSIER – Pascal DUBOIS, absent excusé représenté par Sophie ROLLOT – Bernard CURY – Joëlle DOLLE, absente excusée représentée par Roger PASUT – Sylvie CHARPIGNON – Christian LARDIN – Roger-Pierre MEURIOT – Hubert NAULOT – Anne RENARD – Michel CODRAN

Absents excusés ayant donné pouvoir : Bruno CHARMET, absent excusé pouvoir à Anne RENARD – Frédérique BOUSIGNAC, absente excusée pouvoir à Jessica VASSEUR – Séverine CONNANT, absente excusée Pouvoir à Sandra PICART – François CAMBURET, absent excusé pouvoir à Hubert NAULOT – Hélène KLUYVER, absente excusée pouvoir à Nathalie LABOSSE – Philippe LARDIN, absent excusé pouvoir à Marcel GEORGES

Absents excusés : Stéphane BARDOUX – Didier GORSKI

Absents : Jean-Marie MAURICE – Xavier COURTOIS – Pierre NOIROT

Secrétaire de séance : Marie-Laure GRIMARD

Objet de la délibération

DESIGNATION DES DELEGUES POUR SIEGER AU SEIN DE LA COMMISSION DES FINANCEURS DE LA PREVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE ET DE LA BRACHE HABITAT INCLUSIF

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-21 applicable aux EPCI disposant que « le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin. Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire » ;

Considérant qu'il revient à la Communauté du Serein de désigner ses représentants, à raison d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant.

Le Conseil Départemental de l'Yonne sollicite le Conseil communautaire afin de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter la collectivité à la Commission des financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie et de la Branche habitat Inclusif. Cette instance a pour mission de coordonner, sur le territoire icaunais, les actions de prévention à destination des seniors, des résidents d'EHPAD ainsi que des aidants des seniors.

La Commission des Financeurs (précédemment appelée conférence des financeurs) est une instance animée par la CNSA (Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie) au niveau national. Le pilotage territorial est assuré par les départements qui la président et les Agences Régionales de Santé qui la vice-présidente. La commission des financeurs réunit les institutions engagées dans les politiques liées à la prévention de la perte d'autonomie et à l'habitat inclusif.

A ce titre, le Conseil Départemental de l'Yonne, via la Commission des Financeurs, propose des actions variées

- ✓ des activités physiques adaptées : gymnastique douce...
- ✓ des ateliers nutritionnels : création de menus adaptés aux diabétiques...
- ✓ des ateliers numériques
- ✓ des ateliers mémoire
- ✓ des actions intergénérationnelles
- ✓ des actions culturelles : spectacle...
- ✓ des ateliers bien-être : massage, Qi Gong...
- ✓ des ateliers concernant la sécurité routière : code de la route...
- ✓ des actions de formation ou d'information des aidants....
- ✓ des ateliers de médiation animale

REÇU EN PREFECTURE

1e 09/07/2026

Application agréée E-legalite.com

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée à 44 voix POUR et 1 abstention

ARTICLE 1 : DESIGNER Sylvie CHARPIGNON déléguée titulaire de la Communauté de Communes du Serein pour siéger au sein des instances de la Commission des financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie et de la Branche habitat Inclusif de l'Yonne.

ARTICLE 2 : DESIGNER Marie-Laure GRIMARD déléguée suppléant de la Communauté de Communes du Serein pour siéger au sein des instances de la Commission des financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie et de la Branche habitat Inclusif de l'Yonne.

ARTICLE 3 : AUTORISE Madame la Présidente, ou son représentant, à entreprendre l'ensemble des formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tout acte s'y rapportant.

La secrétaire de séance,
Marie-Laure GRIMARD



La Présidente,
Sandra PICART



PUBLIEE LE 09/07/2026

REÇU EN PREFECTURE

1e 09/07/2026

Application agréée E-legalite.com